



Les Unions Départementales CGT, FSU, CFTC, Solidaires et CNT du Rhône expriment leur soutien à Roland Veillet, conseiller principal d'éducation qui a cessé sa grève de la faim au matin du 57^e jour.

Néanmoins, son combat continue. Roland Veillet a été sanctionné pour avoir dénoncé une atteinte caractérisée au droit de grève en 2003. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique s'est prononcé de manière tranchée, en demandant qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de Roland Veillet. Le ministre Gilles de Robien et la direction de l'Education Nationale s'acharnent et la maintiennent malgré la signature de cet avis par le Premier Ministre. Un pas de plus dans l'ignominie a été franchi le 13 février avec la décision des autorités d'interner de force Roland Veillet en hôpital psychiatrique.

Les Unions Départementales du Rhône dénoncent cet acte inqualifiable indigne d'une démocratie.

Elles demandent l'application de l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique et donc l'annulation de toute forme de sanction à l'encontre de Roland Veillet.

Elles dénoncent également l'acharnement que subit ce dernier et réaffirment que le droit de grève est un droit constitutionnel chèrement acquis qu'elles ne laisseront pas brader.

**Unions départementales du Rhône des syndicats :
CGT, FSU, CFTC, Solidaires et CNT**